

# Exonération de pénalité de l'IRS

---

Le code fiscal impose des pénalités dans de nombreuses situations différentes, notamment pour les retards de déclaration d'impôts et les retards de paiement d'impôts. L'IRS peut parfois annuler les pénalités. Il s'agit de réduction de pénalité ou d'exonération de pénalité. Même si vous vous qualifiez pour l'exonération de pénalité, vous serez pratiquement toujours dans l'obligation de payer les intérêts.

Lorsque votre déclaration d'impôts indique qu'un solde est dû et que vous la faites en retard, l'IRS vous facturera une pénalité de **retard de déclaration**. (Aucune pénalité n'est appliquée si l'IRS vous doit un remboursement.) L'IRS vous facturera également une pénalité de **retard de paiement** si vous ne payez pas vos impôts d'ici la date butoir. Mais même si vous faites votre déclaration ou votre paiement en retard, les pénalités peuvent parfois être supprimées de votre dossier. Cette fiche informationnelle vous explique la procédure à suivre pour faire annuler (réduire) les pénalités pour déclaration ou paiement en retard. D'autres types de pénalités fiscales suivent d'autres règles.

## Réduction pour première fois

La façon la plus facile de faire annuler des pénalités est de le faire à travers la réduction pour première fois (« first time abatement », ou FTA). Pour se qualifier pour la FTA, vous devrez avoir un historique sans problème de conformité envers l'IRS. Un historique sans problème de conformité signifie que :

- vous n'avez pas reçu de pénalités de l'IRS au cours des trois années précédentes et
- vous avez déclaré, ou demandé un délai supplémentaire pour, tous les impôts que vous devez à ce moment-là et
- vous avez payé, ou fait les arrangements nécessaires pour payer, tous les impôts dus.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez faire une demande pour une « réduction pour première fois » de vos pénalités.

Pour le faire, appelez l'IRS et informez-vous pour savoir si vous vous qualifiez pour l'exonération de pénalité. (Vous pouvez envoyer une lettre si vous préférez.) L'IRS passera votre dossier en revue et, si vous qualifiez pour le FTA, supprimera les pénalités de votre dossier. Appelez le numéro de téléphone figurant sur votre facture de l'IRS. Si vous ne l'avez pas, appelez le 800.829.1040.

Il est préférable de faire une demande pour une réduction après avoir payé les impôts que vous devez. Sinon, une pénalité pour retard de paiement sera appliquée à votre dossier le mois suivant.

## Réduction pour cause raisonnable

Si vous ne vous qualifiez pas pour la « réduction de pénalité pour première fois », vous pouvez faire une demande pour une réduction pour cause raisonnable (reasonable cause abatement, ou RCA). Pour se qualifier pour le RCA, vous devez montrer pourquoi vous n'avez pas pu faire

French

## Réduction de pénalité de l'IRS

---

vosre déclaration ou payer dans le délai prévu. Vous devez également montrer que ce retard était dû à des circonstances indépendantes de votre volonté. L'IRS vous demandera des pièces justificatives pour la **période pertinente** qui indiqueront pourquoi vous n'avez pas pu faire votre déclaration ou payer dans le délai prévu.

La période pertinente est la période entre la date butoir de déclaration et la date à laquelle vous avez fait votre déclaration ou payé. Si vous vous procurez des lettres d'appui pour votre demande, les lettres doivent expliquer ce qui s'est passé au cours de la période pertinente. Assurez-vous que les pièces justificatives et les lettres incluent des détails. Une lettre mentionnant une indemnité d'invalidité n'est pas suffisante.

Pour faire une demande pour le RCA, envoyez les pièces justificatives suivantes à l'IRS :

- Une lettre qui explique votre demande pour un RCA et pourquoi vous n'avez pas pu faire votre déclaration (ou payer) dans le délai prévu. Incluez le plus de détails possible.
- Pièces justificatives, comme des justificatifs médicaux, qui indiquent pourquoi vous n'avez pas pu faire votre déclaration (ou payer) dans le délai prévu.

Envoyez votre lettre et pièces justificatives avec une copie de votre dernière facture de l'IRS à votre centre de service de l'IRS (là où vous feriez votre déclaration d'impôts papier). Pour trouver cette adresse, allez sur [irs.gov](http://irs.gov) et tapez « where to file » (où faire sa déclaration) dans le champ de recherche. Vous pouvez également appeler l'IRS si vous n'êtes pas certain de l'adresse à utiliser.

Vous devez fournir toutes les informations et pièces justificatives pour votre demande. L'IRS ne contactera aucune partie tierce (même pas les agences gouvernementales) pour obtenir des attestations ou des pièces justificatives.

### Que se passe-t-il si j'ai déjà payé mes pénalités ?

Si vous avez payé vos pénalités, vous recevrez un chèque de remboursement si l'IRS vous accorde votre exonération. L'IRS peut seulement vous rembourser le montant que vous avez payé jusqu'à 2 ans avant votre demande de remboursement ou 3 ans à partir de l'échéance de la déclaration d'impôts, la date la plus éloignée étant prise en compte.

### Où puis-je obtenir plus d'informations ?

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site Web de l'IRS, [irs.gov](http://irs.gov). Tapez « penalty relief » (exonération de pénalité) dans le champ de recherche. Vous pouvez également trouver des informations en ligne sur [taxpayeradvocate.irs.gov](http://taxpayeradvocate.irs.gov) et sur [vtlawhelp.org](http://vtlawhelp.org).

Si vous avez besoin d'aide pour une dette envers l'IRS, appelez le Vermont Legal Aid [Service d'assistance juridique du Vermont] au 1.800.889.2047 ou allez sur [vtlawhelp.org](http://vtlawhelp.org).

En cas de difficultés financières soudaines, appelez l'IRS Taxpayer Advocate Service [Service de défense des contribuables de l'IRS] au 1-877-777-4778.

---

French

